



Organiser la synergie des acteurs pour assurer l'animation du Contrat de rivière

**CONFORTER ET PÉRENNISER LA GOUVERNANCE LOCALE DANS LE DOMAINE DE L'EAU À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT POUR ASSURER L'ANIMATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE**

## PRIORITÉ



## COÛT TOTAL



## MAÎTRE(S) D'OUVRAGE



RIV4VAL

## Années



## RÉFÉRENCE(S) SDAGE

**OF 4B** : Structurer la maîtrise d'ouvrage de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations à l'échelle du bassin-versant

**4-07**: Assurer la gestion équilibrée des ressources en eau par une maîtrise d'ouvrage structurée à l'échelle des bassins versants

**4-08**: Encourager la reconnaissance des syndicats de bassin versant comme EPAGE ou EPTB

## PROGRAMME DE MESURE

**GOU0202** : Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)

## Nature de l'action

L'action du Syndicat de Rivières des 4 Vallées concourt actuellement à la gestion équilibrée de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, sur le bassin versant des 4 vallées du bas Dauphiné.

Le RIV4VAL travaille en concertation avec les 3 intercommunalités qui le compose afin de procéder à un transfert de la compétence GEMAPI des EPCI vers le Syndicat Rivières des 4 vallées dans un contexte de modifications statutaires venant simplifier et homogénéiser cette compétence sur tout le territoire. L'objectif est que le Syndicat de Rivières des 4 Vallées constitue ainsi un EPAGE au plus tard au 1er janvier 2016.

### Ce schéma permettrait de constituer :

- **une maîtrise d'ouvrage opérationnelle à l'échelle hydrographique cohérente** : le Syndicat de Rivières des 4 Vallées seraient dotés de l'ensemble des compétences et des missions nécessaires à une gestion équilibrée de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;
- **une gouvernance de l'eau efficace et rationnelle**, qui reposerait sur le Syndicat et les trois EPCI à fiscalité propre le constituant, qui sont également l'échelon de définition de l'aménagement du territoire.

**Le travail d'animation est important pour la mise en œuvre des actions du Contrat de Rivières** et lancer une dynamique, notamment sur les actions où le Syndicat de rivières n'est pas maître d'ouvrage (Assainissement, rendements réseau AEP, etc.). Les actions d'information et de sensibilisation pourront être menées en coordination par les agents de l'équipe technique.

Dans le cadre de la phase opérationnelle, 5 postes seront dédiés à la mise en œuvre du Contrat de rivière :

- Chargé de mission Contrat de rivière
- Technicien de rivière
- Chargé de mission stratégie foncière et zones humides
- Chargé de communication
- Chargé de mission inondation
- Un agent administratif et comptable

### Description de l'action

**Le chargé de mission Contrat de rivière** assurera à temps plein la coordination et le suivi du projet. Il sera chargé de l'appui à la mise en œuvre des actions sous maîtrise d'ouvrage des collectivités locales et du suivi de projet via la mise à jour des bases de données d'indicateurs. Il sera également en charge du lien avec les autres procédures en cours sur le bassin versant et de la cohérence des actions du Contrat de Rivières avec les autres politiques «eau» sur le territoire afin d'articuler la politique de gestion de l'eau et de coordonner les démarches engagées sur le territoire.

**Le chargé de mission** aura un rôle central dans l'animation, la sensibilisation et la communication. En plus de l'animation du projet il sera en charge de mettre en œuvre les actions liées à la gestion quantitative et celles liées à la Protection et Pérennisation de la ressource. Il conduira également le chantier de restauration hydromorphologique.

**Le technicien de rivière** assurera à temps plein la mise en œuvre des programmes de travaux de gestion du risque hydraulique, des plans de gestion matériaux solides, des berges et boisements de berges, des invasives et du schéma de restauration de la continuité écologique. Enfin, il sera en charge de la réalisation des campagnes de suivi des débits des cours d'eau dans le cadre du réseau de suivi hydrologique. Dans ses missions il sera secondé par un apprenti.

**Le chargé de mission stratégie foncière et zones humides** assurera à temps plein la mise en œuvre de la stratégie foncière et animera la politique de non-dégradation des zones humides, incitera à leur préservation et co-construira avec les acteurs des projets de gestion et de restauration. Plus particulièrement pour le foncier, il accompagnera les politiques et les projets en matière d'aménagement sur le territoire (PLU, SCOT,...), anticipera en mettant en place des démarches d'animation et de veille (EBF et restauration), interviendra directement sur le parcellaire.

**Le chargé de communication** assurera à temps plein la mise en œuvre du plan de communication afin d'accompagner la mise en œuvre du Contrat, de sensibiliser et éduquer pour accompagner les actions du Contrat et les pérenniser et de légitimer le Syndicat porteur du Contrat et d'accroître sa visibilité.

**Un agent administratif et comptable** assurera à temps partiel la gestion administrative et comptable du syndicat (gestion du personnel, budget, saisie comptable, dossiers de subvention, convocations, conventions, délibérations, etc.).

**Le chargé de mission inondation** : assurera à plein temps la mise en œuvre du Plan d'Aménagement d'Ensemble pour la gestion du risque (Animation d'un PAPI sur les 4 vallées)

### Objectifs visés

- Mettre en œuvre le Contrat de rivière
- Lancer une dynamique sur le territoire, notamment sur les actions où le Syndicat de rivière n'est pas maître d'ouvrage

### Indicateurs de suivi

C-IND1: Postes  
C-IND2 Temps de vacance des postes en cas d'absence de personnel

### *Financement des opérations*

N° et intitulé	Coût total HT	AE RMC		Subvention PAPI		MO	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant
Chargé de mission contrat de rivières	329 000 €	50%**	213 850 €				115 150 €
Chargé de mission stratégie foncière et écosystèmes aquatiques	294 000 €	50%**	191 100 €				102 900 €
Technicien de rivières	294 000 €	50%**	191 100 €				102 900 €
Chargé de communication	294 000 €	50%**	191 100 €				102 900 €
Chargé de mission PAPI	252 000 €		- €	40% à partir de septembre 2016	85 000€		167 000 €
Agent administratif et comptable	278 000 €		- €				278 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 741 000 €</b>	<b>50% sur 4 postes à 1,3**</b>	<b>787 150 €</b>		<b>85 000€</b>		<b>868 850 €</b>

\*\* Le taux de 50% est appliqué sur une assiette correspondant au : (montant du salaire annuel chargé x temps passé par missions éligibles) x 1.3. L'aide de l'Agence de l'Eau est indiquée pour 3 ans - la reconduction de l'aide d'une année à l'autre dépend d'un bilan de réalisation des missions éligibles satisfaisant (établi à la fin de chaque année).